

macis, de sublimé, de pilocarpine, de vésicatoires (Vidal), de sel de cuisine (Michelson), des injections sous-cutanées de muriate de pilocarpine 0,2 sur 20, avec un régime général fortifiant et une médication tonique; on peut avoir également recours à l'électricité. Les antimycosiques: phénol, sublimé, agissent ici de la même manière que les irritants.

Il est bon d'arracher les cheveux qui ont perdu leur adhérence. Le temps du reste agit évidemment plus et mieux que tout ce que l'on peut faire (1).

(1) Nous nous inscrivons contre cette proposition. Si le temps est un grand maître dans le traitement de la pelade comme dans bon nombre d'autres maladies, il n'en est aucune dans laquelle le temps ne puisse être aidé par un médecin attentif et judicieux; et il appartient à ceux à qui les circonstances ont permis d'observer la maladie longtemps, et sur une grande échelle, de faire part à leurs confrères du résultat de leur expérience.

La pelade a une *médication générale*, un *traitement local* et une *prophylaxie*: nous allons les indiquer le plus brièvement possible.

I. *Médication générale*. — Quelle qu'ait été la cause, et quelle que soit la raison de l'état pathologique de la papille pileaire qui ait amené et qui maintienne l'athrepsie, l'atrophie, la nécrose pileaires, ces lésions, une fois produites, peuvent être aggravées, prolongées par des conditions générales propres à l'individu malade ou, au contraire, atténuées, et préparées à la réparation, par les conditions personnelles du sujet atteint, c'est-à-dire que, bien qu'il n'y ait ni médication ni médicament spécifiques de la pelade, il y a, dans toutes les espèces d'alopécie en aire, des *malades* à traiter conformément aux règles générales de la thérapeutique rationnelle.

Sur ce point, on ne saurait trop louer DUNCAN BULKLEY — *A clin. study on alopec. ar. and its treatment, The med. Record, 1889* — d'avoir traité cette question en véritable médecin, en recommandant de diriger, avec le plus grand soin, l'alimentation et la médication des peladiques, dans le but de leur fournir des matériaux réparateurs, et en les mettant dans les meilleures conditions hygiéniques — aération, séjour au bord de la mer, etc.; aliments phosphatés et phosphorés; huile de morue, strychnine, etc.

Ce que nous recommandons avant tout, c'est de n'avoir pas de système; d'examiner avec l'attention suffisante chaque malade en particulier, et de régler son hygiène, son alimentation, et sa médication selon son âge, sa situation, ses besoins matériels, et les indications tirées de l'état de ses organes et de ses fonctions.

— Améliorer et rectifier les conditions de son hygiène générale — exercice, aération, travail — favoriser la circulation périphérique par la gymnastique, le massage, les frictions quotidiennes, les bains toniques, sulfureux, l'hydrothérapie, thermale, athermale selon les cas.

A titre général, nous n'avons que bien rarement vu les peladiques bénéficier de l'hydrothérapie hypothermale, localisée ou à distance. Les douches sulfureuses chaudes, les eaux minérales sulfureuses, toni-

Suite de la note des Traducteurs.

ques, de Luchon, Cauterets, Uriage, arsenicales (la Bourboule), etc., en France, et les eaux analogues de tous les pays, les eaux salines, ferrugineuses, les cures d'air, la suroxygénation, agissent toujours favorablement.

Régler son alimentation et sa médication sur l'état de son type personnel, en tenant compte de la composition de ses éliminations rénales, de sa situation d'anémie, de nervosité, etc.

Employer, selon ses conditions particulières, les agents de la médication tonique, analeptique, excitante, ou calmante — huile de morue, fer, quinquina, arsenic, phosphore, strychnine, soufre, etc. Tout cela, réglé dans les conditions d'une médication qui doit se prolonger durant des mois, et quelquefois pendant des années.

II. *Traitement local*. — Le lecteur, qui sait les divergences extrêmes qui séparent les auteurs au sujet de la nature de la pelade, pourrait croire que des médications très variées sont logiquement déduites de ces convictions théoriques. Il n'en est rien: en fait, c'est dans la *médication excitante directe* que, sous les formes les plus variées, se résume en principe le traitement local des alopecies en aires, et cela de toute antiquité.

A la vérité, depuis BAZIN, quelques auteurs choisissent, pour les applications irritantes, des agents supposés parasitocides, mais ils n'ont pas pris garde que ces « parasitocides » n'agissaient qu'à doses très élevées — solutions alcooliques, ou alcoolisées, de deutochlorure et de deutiodure de mercure, dosées de 1 à 5 pour 100 — et alors *irritantes*. Pendant plusieurs années, dans notre policlinique de l'hôpital Saint-Louis, qui comprend en permanence un *très grand nombre* de peladiques, nous avons systématiquement exclu du traitement de l'alopécie en aires tout agent dit « parasitocide » et, au premier rang, le mercure; et rien n'a été changé à la durée quelquefois très courte, d'autres fois très longue, de l'atrichie dans cette maladie. Si c'était réellement l'agent dit « parasitocide » qui faisait tous les frais de la guérison, ce n'est pas en solution que l'on devrait l'employer, mais en friction à l'aide des graisses, seul moyen assuré de le faire pénétrer profondément, à doses massives, dans les tissus sans les irriter nécessairement; or, chacun sait que les frictions mercurielles seraient un détestable moyen de traiter l'atrichie peladique.

Nous reprendrons ce sujet plus à fond, à propos du traitement du favus et de la trichophytie.

Voici maintenant, en aussi peu de mots que possible, la conduite à tenir dans les cas particuliers:

A. *Cas le plus simple*: Il n'y a sur toute la tête, qu'une plaque de pelade: — 1° Si le malade est un homme ou un enfant, il faut tenir les cheveux coupés ras, et maintenus ras, aux ciseaux, seul moyen de faire ce traitement commodément et sûrement, et le seul qui permettra la surveillance exacte. Chez quelques malades, il est impossible de l'exiger parce que, pour des raisons diverses, il leur est nécessaire de conserver les cheveux longs pour *dissimuler* la partie malade. On peut, parfait-

Suite de la note des Traducteurs.

tement, obtenir la guérison dans ces conditions; mais on ne se trouve plus dans les conditions de facilité d'exécution et de sécurité que nous venons d'indiquer.

Si les cheveux ne peuvent pas être coupés, nous considérons comme fort important d'établir *alentour* de la plaque chauve, dans les cheveux sains, une *zone tonsurée aux ciseaux*, que nous faisons entretenir jusqu'à réparation entière de la plaque.

Si la partie alopecée — ce qui est fort rare — est entourée par des poils solides, que l'examen microscopique détermine normaux, il n'est pas nécessaire de prendre d'autres mesures. Mais si, — ce qui est la règle, — dans l'étendue de un ou de deux centimètres autour de la partie dénudée, il y a des cheveux peladiques, cassés, cassants, venant à la moindre traction, nous prescrivons expressément de faire l'*épilation de cette zone périphérique — zone de protection* — jusqu'à ce que la pince de l'épileur rencontre des cheveux solides, résistant à la traction. Cette bordure d'épilation faite, il est exceptionnel que la plaque chauve s'agrandisse ultérieurement. Si l'avulsion des poils de la bordure n'a pas été faite avec toute l'attention voulue, on peut voir de petites dénudations partielles former, à la périphérie, des centres alopeciques nouveaux, et faire une encoche sur la partie saine; pour réparer l'omission, il suffit alors de faire une nouvelle épilation autour de ces points.

Enfin, pour assurer la sécurité de cette bordure — *zone de surveillance* — tous les deux ou trois jours nous la faisons *éplucher* à la pince — c'est-à-dire opérer de *faibles* tractions sur les poils courts pris dans la pince par bouquets. — Il est rare que l'instrument ne ramène pas quelques cheveux atrophiés, ou en voie de mue, caducs, ou décollés.

Sur la plaque alopecique, et sur la zone de surveillance, nous faisons tenir les cheveux sans cesse coupés ras, les follets de repousse, aussi bien que les poils solides de la périphérie.

Ces préliminaires établis, on peut commencer avec méthode, et dans les conditions favorables, l'application des médicaments locaux destinés, suivant la théorie, à détruire l'agent parasitaire, ou à exciter la fonction pileaire suspendue.

Tout topique irritant capable de déterminer une congestion légère du derme, et une épidermite du type de la rubéfaction eczématisée ou, au plus, de la vésication simple, peut être employé indifféremment. Nous avons parcouru la série entière de la matière médicale locale, et nous pouvons parler sur ce point avec une entière connaissance de cause. Quelques auteurs prétendent que tel ou tel agent réussit plus rapidement qu'un autre, sans tenir compte de ce fait que le jugement du *temps* nécessaire à la guérison d'une pelade est très difficile à porter. Tout au plus, pourrait-on soutenir que les agents les plus énergiques sont les plus rapidement piligènes; mais cela, encore, sous la réserve des cas particuliers, et en se rappelant que beaucoup de guérisons sont *spontanées*, et d'autre part que, chez certains sujets, à une période déterminée de la maladie, et dans quelques cas, qu'ils soient modérés ou violents, tous les topiques échouent également.

Suite de la note des Traducteurs.

Mais il demeure bien entendu que les *irritants* dont nous parlons restent dans la mesure des *rubéfiants* ou des *vésicants*, et nous proscrivons, pour avoir trop souvent constaté les résultats fâcheux que leur emploi, fait contre notre avis, avait amenés, tous les topiques capables de produire la folliculite pustuleuse, et notamment l'huile de croton, la pommade au tartre stibé, etc., lesquelles entre des mains inexpérimentées, et chez certains sujets, amènent, à coup sûr, des alopecies irremédiables.

L'application des topiques irritants variera nécessairement selon qu'elle doit être laissée à l'exécution du malade, ou faite par le médecin lui-même.

Si elle est laissée à l'exécution du malade, on peut avoir recours aux emplâtres rubéfiants, tels que l'*emplâtre de thapsia*, appliqué jusqu'à rubéfaction légère, et renouvelé aussitôt que la desquamation consécutive est effectuée. Ce moyen fort simple est excellent pour les plaques discrètes; mais *il ne doit pas* être employé sur de très grandes surfaces à cause des irritations de voisinage qu'il peut alors produire.

Dans le cas où le malade fait lui-même son traitement, nous prescrivons habituellement de faire chaque matin, sur les plaques chauves et sur la zone tonsurée alentour, une friction légère avec une boulette de coton imprégnée de quelques gouttes du liniment suivant :

Hydrate de chloral	5 grammes.
Ether officinal	25 —
Acide acétique cristallisant	de 1 à 5 gr.

On obtient, par ce moyen, une rubéfaction légère qui ne risque jamais être trop énergique, et que l'on peut exercer tous les jours, ou tous les deux, trois, ou quatre jours.

Si l'action est insuffisante, on élève suivant les cas, pour la même formule, la dose d'acide acétique cristallisant à 2 ou à 3 grammes, et l'on a alors atteint, à ce dernier chiffre, la limite d'énergie du liniment à confier à l'application du malade.

La vésication à l'aide de l'*ammoniaque liquide*, que l'on peut faire extemporanément, ou la vésication à l'aide des emplâtres vésicants ordinaires, ou des teintures vésicantes — VIDAL, *Bulletin de la Société de thérapeutique, Paris, 1883*, — de la teinture acétique de cantharides de Bidet — constitue assurément une médication très active que VIDAL préconise depuis près de trente ans. Après l'avoir employée, sur une très large échelle, nous ne l'appliquons plus maintenant qu'à certains cas particuliers, par cette raison que, pour les pelades à aires petites et peu nombreuses elle n'est pas indispensable, et que sur les surfaces dénudées étendues, elle ne peut être appliquée, sans inconvénients, que fractionnellement; et aussi pour éviter les accidents locaux ou autres de la vésication cantharidienne, et particulièrement, les épidermites trop actives, les suintements concrescibles, et les adénopathies de voisinage, surtout chez les enfants. Ces réserves, nous le répétons, s'appliquent surtout aux cas dans lesquels le médecin n'a pas la surveil-

Suite de la note des Traducteurs.

lance entière et quotidienne des patients, ce qui est l'ordinaire en dehors de l'hôpital.

HALLOPEAU — De la nature de la pelade, et des antiseptiques propres à son traitement, *Congrès de Paris, 1889* — après avoir préconisé le traitement par la vésication faite à l'aide de la teinture de Bidet, suppose que l'action de l'acide acétique, que nous employons sous des formes et à des doses variées, est moins active. Notre observation ne justifie pas cette proposition, la repullulation du poil est activée aussi énergiquement que possible par l'acide acétique; la teinture vésicante de Bidet est essentiellement *acétique*, ce qui rapproche singulièrement les deux médications.

C'est quand il faut agir énergiquement, et au début du traitement, que nous préconisons particulièrement les badigeonnages des parties alopeciques avec l'acide acétique qui, employé pur, constitue un moyen d'action *douloureux*, mais *très énergique*. *Jamais nous ne mettons cet agent entre les mains des malades*; nous réservons son emploi pour les cas *rebelles*, nous l'appliquons alors *pur*, à l'aide d'une boulette de coton ou d'un pinceau de charpie bien étanché, en évitant le *coulage* sur les parties voisines. La surface badigeonnée prend rapidement une teinte blanc d'argent, en même temps que la périphérie se congestionne vivement; la douleur, très variable selon les sujets, est toujours vive et se prolonge quelquefois dans la journée. Les jours suivants, il se produit une épidermite exfoliante, quelquefois exsudative, dont la durée dépasse celle qui suit la vésication simple, et dont l'action peut être considérée comme se prolongeant en moyenne pendant deux semaines. L'application faite, le malade peut rester pendant ces deux semaines sans avoir à s'occuper du traitement local. L'acide acétique est donc un excellent moyen d'irritation superficielle dermo-épidermique à employer aux périodes initiales, *surtout dans les polycliniques*, où le patient n'a à revenir qu'une ou deux fois par mois. Si le sujet est très jeune, très pusillanime, si la surface à irriter est grande, si il a une grande irritabilité tégumentaire, l'acide acétique peut être étendu, comme nous le faisons chaque jour, au moment de l'application, de chloroforme, d'éther officinal, ou de teinture d'iode, etc. Avec un peu d'habitude, on réalise facilement des agents irritatifs, *gradués*, selon chaque sujet particulier.

Mais dans tous les cas, à dose faible ou forte, en applications quotidiennes ou éloignées, c'est à l'acide acétique que nous donnons la préférence après avoir, nous le répétons, longtemps expérimenté, parce que c'est l'agent dont l'action sur le follicule pileux et sur la fonction pigmentaire est la plus certaine.

Cela dit pour ce qui concerne la plaque alopecique, que faut-il faire pour le reste du cuir chevelu? Bien à tort, quelques médecins ne formulent aucun précepte à ce sujet.

Il faut une surveillance attentive pour saisir, à leur début, les foyers nouveaux qui peuvent apparaître, et qui apparaissent souvent, car les différents points du cuir chevelu ne sont, en aucune manière, *solidaires*. En même temps que la plaque première guérit, il n'y a rien de si ordi-

Suite de la note des Traducteurs.

naire de voir naître, à côté ou à distance, de nouveaux foyers peladiques. — Dans beaucoup de cas, en outre, on verra que la totalité du système pileux de la tête est plus ou moins en état d'*imminence morbide* — cheveux caducs, cassants, secs, s'arrachant facilement avec leurs gaines.

Pour toutes ces raisons, nous portons la plus grande attention à l'état du cuir chevelu entier, et, *très ordinairement*, quand la médication est exécutée avec rigueur dès l'apparition de la première plaque, il ne s'en développe pas de nouvelles.

Quand les cheveux ont pu être coupés ras, *chaque matin*, nous faisons laver la tête à l'eau chaude à l'aide d'un savon de goudron, d'ichthyol, de naphthol, etc., et faire ensuite une friction rapide générale avec une petite quantité d'un liniment alcoolique faible, tel que :

Alcoolat de lavande	125 grammes.
Salol ou acide salicylique	0 gr. 05 à 0 gr. 50.

Cette friction, chez les sujets qui ont, à la suite des applications précédentes, le cuir chevelu squamulaire et les cheveux secs, est suivie d'une friction huileuse légère, selon le type des formules de LASSAR :

Huile de ricin, de pied de bœuf, etc.	100 grammes.
Salol ou acide salicylique	de 0 gr. 25 à 1 gr.
Teinture de benjoin, baume du Pérou, etc.	q. s. p. aromatiser.

Dans les cas les plus ordinaires, nous faisons frictionner la peau de la tête, *tous les soirs*, avec une petite quantité de la pommade suivante :

Baume du Pérou, acide salicylique et résorcine	1 gramme.
Soufre précipité	10 grammes.
Lanoline et vaseline	50 —

Chez les sujets hyperidrosiques, hyperstéatosiques, pendant la saison chaude, au lieu de l'onction précédente, nous prescrivons une friction avec la poudre d'amidon simple, ou additionnée de 1 à 5 p. 100 de soufre précipité, d'aristol, de salol, de salicylate de bismuth, etc.

Pour les malades qui n'ont pas pu, ou qui n'ont pas voulu, couper leurs cheveux, ces moyens ne peuvent être que rarement appliqués tous les jours; on les met alors en usage le plus souvent possible selon les cas, ou selon la saison, mais toujours au moins une ou deux fois par semaine.

B. *Il y a sur la tête plusieurs plaques de pelade; elle en est couverte; elle est entièrement dénudée.*

1° *Il y a plusieurs plaques de pelade.* — La conduite à tenir est la même que dans le cas précédent; il faut insister davantage pour que le malade

Suite de la note des Traducteurs.

coupe ses cheveux, et les maintienne ras pendant la durée du traitement.

On peut dissimuler à peu près les plaques alopéciques, en les colorant avec le noir de fumée, l'encre de Chine, les cosmétiques noirs, et même au besoin les solutions faibles de nitrate d'argent cristallisé; il est quelquefois possible de les dissimuler complètement en collant à leur surface des rondelles garnies de cheveux de même nuance, dont l'adhérence est facilement maintenue à l'aide de la poix à perruques. Ces diverses applications ne mettent pas obstacle à la curation.

2° *La tête est couverte de plaques alopéciques.* — Chez l'homme ou chez la femme, la coupe des cheveux est devenue obligatoire. On fera, pour chaque plaque, le traitement indiqué plus haut pour une aire en particulier. Les surfaces alopéciques seront soumises successivement à l'action des irritants adoptés, dont le titre sera gradué selon la tolérance particulière, et toujours maintenue selon ce principe que, *pendant toute la durée du traitement, on doit entretenir à leur niveau une irritation légère, mais permanente.* Pour la bordure des plaques, les îlots de cheveux restés indemnes, on se comportera comme nous avons dit plus haut.

Dans la plupart de ces cas, le malade est obligé de porter, pendant le jour, une perruque complète; nous recommandons expressément qu'elle soit aussi légère que possible, tenue très propre, et posée non pas directement sur la peau, mais sur une petite coiffe de linge fin, et maintenue rigoureusement en état strict de propreté. Les îlots de cheveux préservés devront être toujours, ainsi que les follets de repousse, tondu ras aux ciseaux fins.

3° *La tête est entièrement dénudée.* — Le matin, la tête est savonnée comme ci-dessus à eau chaude, *massée*, soigneusement à la main pendant plusieurs minutes, frictionnée *en entier* avec les liniments excitants faibles, *par quartiers quotidiens* si on emploie les liniments forts, et le soir, onctionnée ou frictionnée à la poudre comme il a été expliqué ci-dessus.

La durée de ces cas étant toujours longue, on devra concilier la sévérité du traitement avec les conditions particulières de chaque malade.

Ce sont ceux-là qui réclament le plus activement le concours de la médication locale et de la médication générale.

Ce sont les seuls dans lesquels nous ayons encore quelquefois recours à l'application des *courants continus* faibles, avec les précautions très soigneusement prises pour n'avoir pas d'eschare chimique. Dans aucun cas, l'emploi de l'électricité ne nous a paru avoir une importance réelle dans le traitement des alopecies en général, et de la pelade en particulier; nous n'en déduisons aucune considération sur la nature de la pelade; nous constatons simplement.

C. La pelade occupe la région velue de la face, ou s'y est étendue.

Les principes de traitement sont exactement les mêmes que pour le

Suite de la note des Traducteurs.

cuir chevelu, et les modifications à apporter dépendent exclusivement de la région anatomotopographique. De plus, l'irritabilité plus grande de la peau de la face, l'impossibilité de dissimuler les dénudations sans couper toute la barbe, et d'entretenir sur le visage une épidermite active, rendent les applications plus délicates.

Le visage entier doit être lavé, matin et soir, à eau chaude additionnée, pour une demi-cuvette, d'une cuillerée à café d'un alcoolat à volonté, additionné d'une substance légèrement excitante, et aromatique, et même théoriquement antiparasitaire, telle que la suivante :

Salicylate de mercure	0 gr. 05 à 0 gr. 25 centigr.
Salol	1 à 5 grammes.
Alcoolat aromatique	250 grammes.

Les plaques alopéciques limitées par une bordure d'épilation — que la barbe alentour ait été rasée, ou qu'elle soit conservée — sont frictionnées, tous les matins, avec une boulette de coton imprégnée légèrement d'un liniment faible tel que le suivant :

Hydrate de chloral	De 1 à 4 grammes.
Éther officinal	25 —
Acide acétique cristallisant	De 0 gr. 50 cent. à 2 grammes.

Les applications sont réitérées, ou interrompues, selon l'état de la peau, de façon à la maintenir légèrement hyperhémique et à peine excoriée, surtout s'il s'agit de dénudations étendues, lesquelles ne peuvent que rarement être restaurées avec rapidité.

E. La pelade est étendue aux membres et au tronc.

Les bains excitants, sulfureux, sulfosalins, les bains électriques, les frictions excitantes faites avec le gant de crin arrosé d'un liquide approprié :

Alcoolat de Fioravanti	} à 250 grammes.
Alcoolat de lavande	
Salol	5 grammes.

ou selon toute autre formule analogue, constituent la base du traitement local.

F. L'alopecie est ambiguë, du type des variétés irritatives.

Dans la première variété de ces alopecies innommées, la médication ordinaire de la pelade, laquelle est surtout excitante, ne convient pas; l'épilation, les applications irritantes, déterminent un accroissement de la rougeur, des folliculites, ou de l'alopecie. Nous nous sommes mieux trouvé de tenir les cheveux ras aux ciseaux, la tête soigneusement lavée le matin avec un savon d'ichthyol, de goudron ou de naphthol, et de faire, le soir, des onctions avec une petite quantité de vaseline sou-

Suite de la note des Traducteurs

frée ou ichthyolée à 5 p. 100, ou avec une solution alcoolique de sublimé à 1 ou 2 pour 1000.

Dans la seconde variété, celle qui a été plus particulièrement décrite par QUINQUAUD, notre savant collègue recommande les savonnages quotidiens, la lotion faite, chaque matin, sur les *plaques* alopéciques avec une solution de 1 gramme de bichlorure, et de 1 gramme de bi-iodure de mercure pour 60 grammes d'alcool, étendus de 500 grammes d'eau; la *périphérie* est badigeonnée avec la teinture d'iode.

AUTOPROPHYLAXIE. — PROPHYLAXIE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE.

Autoprophylaxie. — Indépendamment du traitement général et des applications locales, dont nous avons donné plus haut l'indication détaillée, les médecins qui croiront, comme nous, que la pelade peut venir du dehors, mettront leurs malades en garde contre l'auto-infection que peuvent faciliter les *objets de toilette*, les *coiffures contaminées*.

La tête doit être lavée à la main et au savon, sans éponge ni serviette, à moins que cette dernière ne serve qu'une fois.

Les brosses et peignes doivent être très soigneusement lavés à l'eau ammoniacale pour être dégraissés, puis à l'alcool.

La peau doit être séparée de la perruque par de petites coiffes de toile qui sont lavées à l'eau bouillante chaque jour.

Prophylaxie générale et spéciale. — Malgré les inconnues qui obscurcissent encore la question des alopecies peladiques, la transmissibilité de la maladie soit aux individus, soit aux agglomérations, est basée sur des preuves assez certaines, et elle se réalise assez souvent, pour qu'il soit impossible de ne pas chercher à préserver les sujets sains, que les circonstances obligent à vivre en commun avec les malades.

Voici les principes de cette prophylaxie tels que l'un de nous — E. BESNIER, *Rapport à l'Académie de médecine*, séance du 31 juillet 1888 — les a formulés au nom d'une Commission composée de MM. HARDY, BERGERON, FOURNIER, CORNIL, E. BESNIER, BUCQUOY, OLLIVIER, LE ROY DE MERICOURT, VALLIN et VIDAL, et que l'Académie les a adoptés — Cf. pour la discussion de la question en général, C. LAILLER, *Instruction concernant la maladie du cuir chevelu chez les enfants*, etc. *Revue d'hyg. et de pol. sanit.*, n° 575, 1885; A. OLLIVIER, *La pelade et l'école*, 4^{er} mémoire — *Bullet. Acad. de méd.*, 1887, et *Rev. d'hyg. id.*; 2^e mémoire — *Bullet. Acad. de méd.*, déc. 1887, et, *cod. loc.*, 1888, HARDY, E. BESNIER, OLLIVIER, BUCQUOY, etc.

INSTRUCTION PROVISOIRE SUR LES MESURES A PRENDRE A L'ÉGARD DES SUJETS ATTEINTS DE PELADE.

I

Mesures de prophylaxie générale.

Dans tous les établissements publics, asiles, écoles municipales, pensions, lycées, écoles supérieures, corps de troupe, administrations, et généralement

Suite de la note des Traducteurs.

dans toutes les agglomérations, aucun sujet atteint de pelade ne peut réclamer son admission ou sa conservation comme un droit. Cette admission ou cette conservation restent subordonnées aux résultats de l'enquête ouverte par les médecins particuliers à chacun de ces groupes.

Pour les cas où l'intéressé n'accepterait pas la décision de ces médecins, ou si ceux-ci déclinaient la responsabilité à encourir, la question serait portée devant une commission compétente nommée par l'autorité supérieure.

II. — Les mesures de prophylaxie générale doivent être dirigées de manière à protéger les sujets sains contre les contacts médiats ou immédiats avec les régions atteintes de pelade.

Les contacts immédiats seront évités, en maintenant la tête des peladiques couverte, ou au moins en oblitérant exactement la surface malade; les bonnets, les perruques partielles ou totales, les emplâtres agglutinatifs, les enduits de collodion ou de traumaticine, etc., peuvent être utilisés selon les diverses circonstances.

Sans parler de la thérapeutique à employer, qui doit être laissée à la direction absolument indépendante du médecin traitant, il est nécessaire de dire que l'exécution de ce traitement a une importance de premier ordre dans la prophylaxie générale de la pelade. Le sujet peladique, régulièrement soigné et soumis à des mesures de propreté convenables, représente le minimum possible de danger pour les sujets sains avec lesquels il peut être mis en rapport.

Concourent au même but, tous les moyens de nettoyage et de propreté qui doivent être strictement appliqués aux peladiques :

Pendant toute la durée de la maladie, ils auront les cheveux tenus courts sur la tête; la barbe sera rasée ou coupée rase aux ciseaux; chaque matin, les parties malades seront exactement lavées à l'eau chaude et au savon, sans préjudice des moyens thérapeutiques que le médecin traitant jugera utile d'appliquer et dont il conserve la plus libre disposition. Ces mesures ont pour seul but d'éliminer régulièrement de la surface de la tête tout élément qui y serait déposé, et qui pourrait être un agent de transmission; elles sont absolument de rigueur.

Il sera prudent de les continuer longtemps après la guérison confirmée, non seulement pour assurer celle-ci, mais encore pour prémunir les sujets sains contre la contamination directe ou indirecte, au cas, très fréquent, de guérison imparfaite ou de récurrence.

On s'attachera avec autant de soin à mettre les sujets sains à l'abri du contact, particulièrement sur la tête ou sur la face, avec les objets ayant été en rapport avec les parties malades; on interdira et on préviendra par les mesures appropriées, soit dans les familles, soit dans les divers établissements, l'échange de coiffures, la communauté des objets de literie, particulièrement des oreillers, traversins, lits de camp, appuis de tête divers, et l'on devra au moins les recouvrir, si l'on est obligé de s'en servir, de linge appartenant au sujet sain.

Tous les objets ayant été en contact avec la tête des peladiques seront désinfectés, sinon détruits. Cette mesure est nécessaire, même pour le peladique, qui peut être réinfecté par ses propres coiffures.

Les objets de toilette du sujet malade doivent lui être réservés exclusivement; il ne serait pas inutile d'aviser les coiffeurs que cette mesure est de rigueur pour tout client sur la tête duquel existe une plaque de pelade, maladie qu'ils connaissent très bien. Dans les agglomérations où la tondeuse est en usage, celle-ci sera momentanément abandonnée aussitôt qu'on aura